



Le Point sur les négociations du 19 août 2026

❖ Organisation du temps de travail

Les séances de négociation avec la Direction ont abouti à une évolution des protocoles qui régissent notre organisation du travail en matière d'horaires, de temps de travail, de gestion des heures travaillées et jours de repos.

Les négociations ont visé à apporter plus de souplesse en termes de choix et de gestion du temps de travail.

La prochaine étape est celle de la signature du document et sa présentation devant le Comité Exécutif (COMEX) de l'UCANSS en septembre pour agrément.

Nous reviendrons vers vous au sujet de ces évolutions qui ont vocation à être mises en place en janvier 2027.

❖ Le protocole sur le télétravail

Des discussions sont en cours pour faire évoluer notre actuel protocole de télétravail.

La CFDT a porté les demandes suivantes :

- Suppression de l'obligation de se connecter en Ethernet depuis le domicile. il serait donc possible pour l'agent de se connecter en réseau wifi sécurisé.
- Possibilité d'utiliser une clé 4G ou son portable comme routeur pour télétravailler lors de panne de sa box internet (pour ne pas revenir sur site le jour même)
- Connexion depuis le réseau des France Services et réseaux partenaires (CAF/URSSAF) si plus près du domicile en cas de panne de la box.
- Mise en place d'un télétravail exceptionnel dès que le département est en vigilance jaune pour canicule/orage.
- Mise en place de télétravail exceptionnel lors de grève nationale de la SNCF et de l'éducation nationale



Dans le cadre notre accord de méthode pour les négociations annuelles, des discussions ont été engagées sur la santé des femmes au travail, sujet porté notamment par la CFDT, suite à notre enquête et à ses résultats. La Direction, de son côté, a proposé d'ajouter, un assouplissement, via une possibilité de télétravailler, en cas d'endométriose (sur justification médicale).

Enfin, la CFDT a demandé des clarifications sur la notion d'activité débutée (pour que l'activité soit considérée comme débutée il faut avoir badgé, quand c'est possible, ou avoir averti par écrit son manager (par zoom en l'absence de réseau ou par tout autre moyen possible).

Prochaine réunion de négociation : 26 octobre 2026